

En application de la décision n° 2026_0507_028, portant réglementation municipale des occupations du domaine public, hors manifestations à caractère communal, les tarifs applicables aux occupations du domaine public sont modifiés à compter du 1^{er} septembre 2026.

Tableau récapitulatif des nouveaux tarifs :

Type d'occupation	Modalité de fixation	Tarif en vigueur	Tarif au 1 ^{er} septembre 2026
Palissade de Chantier	Mètre linéaire par jour	1,05 €	1,08 €
Dépôt de matériel sans palissade	Unité par jour	15,74 €	16,21 €
Grue, appareil de manutention et bétonnière	Unité par jour	6,29 €	6,48 €
Pose d'échafaudage	Forfait par jour	6,29 €	6,48 €
Pose de grilles de sécurité en lien avec les procédures de péril	Forfait par jour	Gratuit pendant 2 semaines puis 5,25 € par jour	Gratuit pendant 2 semaines puis 5,40 € par jour
Base de vie, emprise de chantier et lieu temporaire de commercialisation	M² par jour	1,05 €	1,08 €
Conduite ou câble aérien en occupation temporaire	Mètre linéaire par jour	1,05 €	1,08 €
Bennes et remorques	Unité par jour	15,74 €	16,21 €
Emménagement / déménagements	Unité par jour	15,74 €	16,21 €
Emplacements de taxis	Unité par an	157,35 €	162,07 €
Emplacements réservés aux véhicules de transport de fonds	Unité par an	524,50 €	540,23 €